

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 14/10/2021, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRÉSENTS (33) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN, Bernard GUTTIN, Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET, Anne-Claire RIBOTTA, Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, Farida SAHOULI, François MEGARD, Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Purification LOPEZ, Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE, Sylvie ALLEMAND, Moncef M'HAOUECH, Pascal LACHAIZE, Suzana ELEZI, Sabrina BOUTIBA, Olivier MAS, Amandine GAILLARD, Wafia ZAK, Philippe ROLLAND, Gilles GRANDVAL, Zafer GIRISIT, Lise BOIRIVENT

ABSENTS (2) :

Sophie VERGNON, Roch SANCHEZ

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (8) :

Nadia EL FALOUSSI à Fabrice LODI-CHEMAIN, Liliane WEIBLEN à Doriane CORSALE, Jean-François MORICE à Bernard CHAMBRILLON, Laurence FAVIER à Liliane ROCHE, Claire-Lise COSTE à Frédéric JEAN, Janie ARGOUD à Madeleine VERGNOLLE, Anthony REA à Bernard GUTTIN, Véronique MOREIRA à Zafer GIRISIT

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD

oOo

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal
de la séance du 23 septembre 2021

**Délibération n° 2021_173 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation
(septembre 2021)**

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.

De prendre acte de la présente communication.

**Délibération n° 2021_174 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour des postes
figurant à l'organigramme de la collectivité**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver les créations, suppressions et modifications de poste selon l'annexe au présent rapport,
- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2021.

**Délibération n° 2021_175 : AFFAIRES FINANCIERES : Adhésion au groupe
Agence France Locale et engagement de garantie à première demande**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

1 D'approuver l'adhésion de la ville de Saint-Priest à l'Agence France Locale – Société Territoriale,

2 d'approuver la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 206 100 euros (Apport en Capital Initial) établi sur la base des comptes de l'exercice 2019,

- en incluant les budgets annexes suivants : Aucun ;
- avec comme assiette de calcul de participation au capital le montant retraité des recettes réelles de fonctionnement de 68 668 717 € sur lesquelles s'applique un taux de 0,30% ;

3 d'autoriser le Maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale en une seule fois,

4 d'autoriser le Maire à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale – Société Territoriale, actant l'entrée formelle au capital de la ville de Saint-Priest,

5 d'autoriser le Maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la ville de Saint-Priest à l'Agence France Locale – Société Territoriale,

6 de désigner Gilles Gascon en sa qualité de Maire et Alain Berlioz-Curlet en sa qualité d'adjoint aux finances en tant que représentants titulaire et suppléant de la ville de Saint-Priest à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale,

7 d'autoriser le représentant titulaire de la ville de Saint-Priest ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,

8 d'octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la ville de Saint-Priest dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Saint-Priest est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2021, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale ;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la ville de Saint-Priest pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la ville de Saint-Priest s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

9 d'autoriser le Maire au titre de l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Saint-Priest, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et

figurant en annexe,

10 d'autoriser le Maire à :

- prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la ville de Saint-Priest à certains créanciers de l'Agence France Locale ;
- engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;

11 d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

12 De dire que les crédits nécessaires à l'apport en capital sont inscrits au chapitre 26 du budget 2021.

Délibération n° 2021_176 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Programmation 2021 du contrat de ville : octroi d'une subvention à la compagnie « Le Lien Théâtre »

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 2 770 € à la compagnie « le lien théâtre » pour l'action « frère-s, sœur-s ennemi-e-s »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions ou avenants utiles à l'engagement des dépenses,
- **De dire** que la dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2021_177 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Augmentation de l'enveloppe prévue pour subventionner l'achat de pièges à moustiques

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'abondement complémentaire à hauteur de 7 000 € à la somme prévue initialement pour l'action de subventionnement de l'achat de pièges à moustiques,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seront nécessaires pour le bon déroulement de cette action,
- De dire que les dépenses relatifs à cette action seront imputées au compte 20422.

Délibération n° 2021_178 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de produits jetables - convention de groupement de commandes

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver les termes de la Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la fourniture de produits jetables entre la Ville de Saint-Priest et le Centre Communal d'Action Sociale conformément au projet joint au présent rapport,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Délibération n° 2021_179 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Marché global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de Saint-Priest - Avenant n°1

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°1 relatif au marché global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de Saint-Priest sans incidence financière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 011, 65, 67, 21, 23.

Délibération n° 2021_180 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du groupe scolaire Marius Berliet – Lot n°13 : Electricité courants forts et courants faibles - Avenant n°4

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°4 relatif aux travaux de Réhabilitation et extension du groupe scolaire Marius Berliet – Lot n°13 : Electricité courants forts et courants faibles pour un montant de 1 230,00 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°4,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 2313 et 238.

Délibération n° 2021_181 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Délégation de service public relative à la conception, à la construction, au financement, à la gestion, à l'exploitation commerciale du cinéma « Le Scénario » et à l'exploitation d'un établissement de restauration en lien direct avec l'équipement cinématographique

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'attribution du contrat de délégation de service public relatif à la conception, construction, financement, gestion et exploitation commerciale du cinéma « Le Scénario » et à l'exploitation d'un établissement de restauration en lien direct avec l'équipement cinématographique à l'URFOL,
- D'approuver les caractéristiques principales du contrat,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de délégation de service public et tout document afférent.

Délibération n° 2021_182 : EMPLOI ET INSERTION : Dispositifs d'aides complémentaires dans le cadre du NPNRU- Bellevue

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce dispositif d'aide,
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 20422.

Délibération n° 2021_183 : AFFAIRES SPORTIVES : COVID, remboursement des familles de l'École municipale de sport

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver les modalités de remboursement applicables aux usagers de l'École municipale de sport telles que celles-ci ont été exposées ci-avant et leur formalisation dans le règlement intérieur de fonctionnement de L'École municipale de sport,
- De procéder au remboursement des familles concernées par la situation que nous avons connue courant juillet pour un montant global de 3 612 euros,

- D'imputer les dépenses afférentes sur la nature comptable 6718.

La séance est levée à 19h04

#signature#